

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA D'ANNABA**  
**DAIRA DE AIN EL BERDA**  
**COMMUNE DE CHEURFA**  
**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**PROVISOIRE D'UN MARCHE**  
**NIF : 098423075167712**

*Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publique.*

Le président de l'assemblée populaire communale de Cheurfa Informe tout les soumissionnaires d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités Minimums(Après Déclaration D'infructuosité) N°02 / 2025

Paru le 16/12/2025 au journal "الشروع" en langue arabe et le 22/12/2025 au journal " HORIZONS" en langue française et le 23/11/2025 au journal électronique en " TSA" en langue arabe et au journal électronique "ALMASDAR" en langue française.

**de l'opération: Formi Des Contines Scolaire Primaire A La Municipalité De Cheurfa Pour L'exercice 2026**  
affectées à :

- Séance N°01 :Pain

Après l'étude et l'analyse des offres par la commission d'ouverture et d'évaluation des plis, l'ouverture le 25/12/2025 et l'évaluation le 25/12/2025 Le résultat comme suit :

N°	Nom du projet	Nom de l'entreprise + NIF	Montant	Montant avant vérification	Montant après vérification	Critères du choix
01	Séance N°01:Pain	MEKNASSI ABDELAZIZ ARTISAN BOULANGER 17923030053016902380	le minimum	48.000.00 DA	480.000.00 DA	le seule offre
			le maximum	486 907.50 DA	486 907.50 DA	

Les soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher de Le service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis et cela Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et délégation de service publique.